

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

---

VISANT À DONNER À LA DOUANE LES MOYENS DE FAIRE FACE AUX NOUVELLES  
MENACES - (N° 1301)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CF132

présenté par  
Mme Lelouis

-----

### ARTICLE 7

À l'alinéa 24, substituer au nombre :

« dix »

le nombre :

« douze ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le but de cet amendement est de permettre à l'agent réserviste des douanes d'effectuer deux fois six jours, soit 12 jours pour limiter les problèmes organisationnels, à la fois d'encadrement et de tâches, ce qui changerait peu de choses pour l'employeur principal.